



2 lignes dont une en illimité payés !!!!

Par **ccjourn**, le **05/01/2009** à **20:54**

Je viens de découvrir que je payais deux lignes de téléphone sachant que je n'ai qu'un téléphone.

Mon prestataire de téléphone étant partenaire de mon prestataire internet n'a pas arrêté ma première ligne, et a continué à me prélever des factures conséquentes puisque je croyais être en illimité côté téléphone. Ont ils le droit ? eN plus d'avoir payé un abonnement internet, téléphonie en illimité pour lequel je ne savais pas que j'avais un 2e numéro de téléphone, j'ai du payer pour n'avoir qu'un seul numéro ?!!!! Est ce légal ? Puis-je les poursuivre ?

Merci par avance

Par **gloran**, le **06/01/2009** à **17:49**

Parlons peu, parlons bien, parlons contrat :
qu'avez vous signé ?

combien de contrats ? portant sur quoi exactement ? pour quels montants ? Quelles modalités de résiliation ? Quelles dates d'abonnement et dates de résiliation

(attention article L34-2 du code des postes et communications vous n'avez qu'un an pour réclamer le trop perçu selon l'article 1376 du code civil, à condition d'avoir résilié régulièrement).